



2023_15

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance, le quorum n'ayant pas été atteint le 13 janvier, à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 11

Date de convocation du Comité Syndical : mardi 17 janvier 2023

Présents :

RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Jean-Marie AVERSENQ Directeur général des services du SMMAR, MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative du SMMAR, DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David Secrétaire du SMAH HVA,

André AMAT a été élu secrétaire de séance.

2023_15

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 25 Janvier 2023**

Objet de la délibération :

**AMENAGEMENT DE LA SALS POUR LA PROTECTION D'ENJEUX HABITÉS ET
POUR LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES A RENNES-LES-BAINS –
APPROBATION DES RAPPORTS D'AVANT-PROJET, PROJET, DOSSIERS
REGLEMENTAIRES, ET MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES
RÉGLEMENTAIRES**

Vu l'étude inscrite dans l'axe 6.14 du PAPI2 de l'Aude pour la protection de Rennes les Bains ;

Vu la délibération prise par le Comité Syndical de la Haute Vallée de l'Aude en date du 25 novembre 2021 approuvant le plan de financement de l'étude et autorisant le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux procédures réglementaires, documents complémentaires et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre ;

Vu l'emprise foncière du projet d'aménagement, limitée à des parcelles cadastrales de propriété communale ;

Vu les incidences hydrauliques positives du projet d'aménagement sur les enjeux habités, et la justification de l'absence d'incidences hydrauliques négatives sur les enjeux habités avoisinants, tel que démontré par la modélisation hydraulique du cabinet d'études HYDRATEC ;

Vu le contenu de l'opération présenté pour information aux élus du Conseil Municipal de Rennes les Bains en date du 19 octobre 2022 ;

Vu l'intérêt de l'aménagement pour la restauration des fonctionnalités naturelles de la Sals ;

Vu l'inscription de la phase travaux au dossier de labellisation du PAPI 3 de l'Aude (FA 6.9-a).

Monsieur le Président présente à l'assemblée le contenu de l'opération et l'avancement des rapports préalables de conception d'Avant-Projet (AVP) et Projet (PRO) rédigés par les cabinets d'études HYDRATE/OPALE.

Monsieur le Président précise le contenu des procédures réglementaires préalables aux travaux, à savoir : d'une part une Déclaration au titre de la rubrique 3.3.5.0 de la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 et en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et de son décret d'application n° 2020-828 du 30 juin 2020 ; et d'autre part la mise en œuvre d'une Déclaration d'Intérêt Général sans enquête publique au vue des dispositions de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime "*sont également dispensés d'enquête publique, sous réserve qu'ils n'entraînent aucune expropriation et que le maître d'ouvrage ne prévoit pas de demander une participation financière aux personnes intéressées, les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques.*"

Monsieur le Président rappelle l'objectif pour le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA) de déposer dans les plus brefs délais les dossiers réglementaires auprès des services instructeurs de l'Etat et solliciter Monsieur le Préfet de l'Aude pour engager les procédures réglementaires afin de réaliser les travaux correspondants dès la première année de validation du PAPI 3 de l'Aude, à savoir durant l'année 2023.

Monsieur le Président précise enfin que le montant d'Investissement de **l'opération inscrit au dossier de labellisation du PAPI3 de l'Aude est de 178 000 € H.T.**

Après avoir exposé les faits, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver les rapports d'Avant-Projet et Projet, d'approuver le contenu des dossiers réglementaires afférents, de solliciter l'Etat dans les meilleurs délais pour engager l'instruction des procédures réglementaires de type Déclaration loi sur l'eau et de Déclaration d'Intérêt Général sans enquête publique, et demande au Comité Syndical de l'autoriser à effectuer toutes les démarches correspondantes et signer tous les documents afférents.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président, et après délibération, et à l'unanimité des voix.

APPROUVE les rapports d'Avant-Projet et Projet ;

APPROUVE le contenu des dossiers réglementaires se rapportant à la demande de Déclaration loi sur l'eau et à la demande de Déclaration d'Intérêt Général sans enquête publique ;

SOLLICITE Monsieur le Préfet de l'Aude pour engager les procédures réglementaires correspondantes se rapportant à la Déclaration loi sur l'eau et à la demande de Déclaration d'Intérêt Général sans enquête publique ;

AUTORISE le Président à saisir dans les plus brefs délais Monsieur le Préfet de l'Aude, et à effectuer toutes les démarches relatives à l'étude de protection d'enjeux habités à Rennes-les-bains, et à signer tous documents s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude,**

Pierre BARDIES



REÇU A LA
Sous-PRÉFECTURE
DE LIMOUX LE

09 FEV. 2023